

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

## Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Vérification des nouveaux vestiaires de Bettant – Dossier transmis à la ligue après constat de la concordance entre le projet et la réalisation.

## Vérfications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Terrain de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 16 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain de Trévoux NNI 014270101 le 13 avril 2023 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Vérfications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées en avril :

- Eclairage des terrains d'Izernore NNI 011920101 et NNI 011920102
- Terrain de Nivigne et Suran NNI 010950101
- Terrain de La Boisse NNI 010490101
- Terrain de Serrières de Briord NNI 014030201
- Eclairage de Villebois NNI 014440101
- Eclairage de Groslée Saint Benoit NNI 013380101

## Informations règlementaires

### Conditions de classement fédéral

Dès qu'une installation est mise à disposition d'une instance du football, celle-ci est identifiée en recevant un numéro NNI (Numéro National d'Identification) et elle est inscrite dans la base de données de la FFF.

- Les 5 premiers chiffres correspondent au numéro INSEE de la commune (N° Département et N° Commune)
- Les 2 chiffres suivants correspondent au numéro du complexe de la commune.
- Les 2 derniers chiffres correspondent au numéro d'installation dans le complexe.

Pour la CDTIS : JF JANNET